

HSBC Global Investment Funds

Société d'investissement à capital variable
4 rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 25.087
(la « Société »)

8 novembre 2023

Informations importantes concernant votre investissement dans HSBC Global Investment Funds - Global Equity Sustainable Healthcare

Cher Actionnaire,

Par la présente, nous vous informons de certaines clarifications que nous apportons aux informations réglementaires de HSBC Global Investment Funds - Global Equity Sustainable Healthcare (le « **Compartiment** »), qui est un Compartiment relevant de l'Article 8 en vertu du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Bien que le Compartiment n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il promeut actuellement des caractéristiques environnementales et/ou sociales et s'engage à investir au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables tels que définis par le Règlement SFDR. Ce point est détaillé dans les informations réglementaires contenues dans le Règlement SFDR du Compartiment, y compris dans son document d'information précontractuel (le « **DIP** ») qui fait partie intégrante du Prospectus de HSBC Global Investment Funds (le « **Prospectus** »).

À la suite d'un examen des investissements durables du Compartiment, nous souhaitons clarifier dans le DIP que le Compartiment a l'intention de s'engager uniquement dans des investissements socialement durables. Le Compartiment continue de prendre très au sérieux les considérations environnementales et entend adhérer à des normes environnementales minimales en excluant les activités commerciales jugées néfastes pour l'environnement. L'objectif de cette clarification est de refléter le fait que le Compartiment se concentre principalement sur les investissements socialement durables liés au secteur de la santé. Cette clarification est reflétée dans le nouveau libellé du DIP.

Veuillez noter que cette clarification n'aura pas d'impact sur les caractéristiques clés du Compartiment, y compris en particulier son engagement à investir au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables, qui reste inchangé. La gestion du Compartiment, son objectif d'investissement et son processus d'investissement resteront également inchangés. Le DIP mis à jour fera partie du prochain Prospectus visé, qui devrait entrer en vigueur le 8 novembre 2023 ou aux alentours de cette date et qui sera disponible sur www.assetmanagement.hsbc.com.

En cas de question, veuillez contacter votre agent local ou les bureaux de HSBC Asset Management.

Aucune mesure n'est requise de votre part.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Les termes non définis dans la présente lettre ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus en vigueur de HSBC Global Investment Funds.

Le Conseil engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente lettre à la date d'envoi.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Au nom et pour le compte du Conseil de HSBC Global Investment Funds